

Urbanisation

et fragmentation de l'espace : quelle place pour la nature ?

Un thème des ORGFH du Languedoc-Roussillon



M. Estében/DIREN LR

Avec la présence de 75 % des espèces animales de France métropolitaine et une grande diversité d'habitats (littoral, lagunes, plaines, collines, garrigue, montagne), le Languedoc-Roussillon détient une certaine responsabilité en termes de conservation de la biodiversité sur le plan national et international. Or, l'urbanisation et la fragmentation de l'espace exercent des pressions de plus en plus fortes sur la faune sauvage et ses habitats. Les ORGFH Languedoc-Roussillon tentent d'apporter des actions et des pistes de réflexion pour atténuer les conséquences de cette évolution du territoire.

**Arnaud Julien¹,
Laurent Courbois²,
Daniel Cambon³,
Denis Reudet⁴**

1 ONCFS, Délégation régionale
Languedoc-Roussillon/Fédération régionale
des chasseurs du Languedoc-Roussillon.

2 Fédération régionale des chasseurs
du Languedoc-Roussillon.

3 DIREN Languedoc-Roussillon.

4 ONCFS, Délégation régionale
Languedoc-Roussillon.

L'état des lieux : une région très riche mais sous contraintes

Situé à un carrefour biogéographique, le Languedoc-Roussillon a la particularité de présenter des conditions climatiques, pédologiques et écologiques très contrastées. Sur une superficie de 27 376 km² (soit 4,9 % du territoire français), on retrouve une grande diversité de milieux naturels : vaste plaine littorale (230 km de côtes rocheuses et sableuses avec la Mer Méditerranée) ; zone intermédiaire de collines et de garrigues (aux coteaux étagés propices à la culture de la vigne) ; massifs montagneux (Est des Pyrénées, Sud

du Massif central) ; milieux rupestres, cavernicoles, steppiques...

A cette diversité d'habitats et d'espèces s'ajoute une diversité des problématiques, telles que la déprise agricole, la détérioration de zones humides, diverses pollutions sur la frange littorale ou encore l'urbanisation massive. La fragmentation de l'espace qui en découle correspond à une destruction ou à une détérioration des habitats de la faune sauvage et de leur fonctionnalité. Elle peut donc être considérée comme une des causes majeures de régression de la biodiversité.

La région connaît en effet depuis une trentaine d'années de profondes évolutions démographiques. Région française où l'augmentation de la population

(2,4 M. d'hab.) est la plus marquée (+ 8,5 % entre 1990 et 1999), la progression démographique probable sur une trentaine d'années se situe au-delà de 30 %. Par ailleurs, les activités touristiques se développent de manière très importante, au même titre que les déplacements de personnes et le trafic de marchandises, en particulier entre l'Europe du Sud et l'Europe du Nord. Il en résulte un certain nombre de projets routiers (ex : désenclavement du Massif central), ferroviaires (ex : ligne ferroviaire à grande vitesse Nîmes-Barcelone) ou d'urbanisme d'envergure. Au final, les mutations affectant l'aménagement du territoire risquent d'être rapides, profondes et irréversibles.

Dans ce contexte, les ORGFH déclinent une synthèse de recommandations et de pistes de réflexions visant à mieux encadrer le développement des grandes infrastructures et le « mitage » de l'espace.

Maîtriser les pressions d'ordre anthropique

Engager une approche globale dans l'aménagement du territoire et une stratégie concertée sur l'appréhension des impacts occasionnés par les activités anthropiques est une orientation « habitats ». Elle trouve son origine dans les profonds bouleversements du mode d'occupation des sols. Les principales conséquences de l'augmentation de population et de l'extension urbaine interviennent à différents niveaux : perte sèche d'habitats naturels, régression des zones d'expansion des crues et érosion accrue du cordon littoral, pression foncière et touristique sur des sites naturels sensibles tels que les écosystèmes littoraux, disparition de corridors écologiques, introduction d'espèces exotiques, diminution des surfaces agricoles, contraintes supplémentaires de gestion agricole en zone périurbaine pour les exploitants souhaitant s'agrandir ou s'installer, répartition déséquilibrée des besoins en eau potable ainsi que des rejets d'origine urbaine ou domestique, augmentation des flux de véhicules et des niveaux de pollutions (localisées ou diffuses), accroissement des risques naturels.

Les axes de gestion proposés par les partenaires pour faire face à ces impacts consistent dorénavant à :



Pression foncière au niveau de la plaine viticole héraultaise.

- prendre en compte systématiquement dans les études d'impact (stations de sports d'hiver, base de loisirs nautiques, sentiers de randonnée, etc.) les inventaires et les études faune/flore réalisés par des structures compétentes ;
 - favoriser les mesures d'accompagnement post-catastrophes naturelles (feux de forêt, inondations, canicules, vagues de froid) en étudiant toutes les alternatives et en les raisonnant en fonction des enjeux et des coûts ;
 - veiller au développement cohérent des espaces périurbains et des grandes infrastructures, en relation avec le maintien des milieux naturels, dans le cadre des différents documents de cadrage : loi Solidarité renouvellement urbain (SRU), Plans de prévention des risques naturels (PPRN) ayant vocation à être annexés aux Plans locaux d'urbanisme (PLU), etc. ;
 - veiller à appliquer les mesures réglementaires sur la « cabanisation¹ » ;
 - encourager localement l'acquisition foncière et la gestion des sites concernés (Espaces naturels sensibles, etc.) ;
- La mise en œuvre de ces actions pourra être évaluée, au cours du temps, grâce à des indicateurs de suivi qui, à ce stade, n'ont pu être qu'esquissés : surfaces incendiées et surface des territoires faisant l'objet d'un programme de restauration après incendie, nombre d'études d'impacts, rapport entre sols « peu artificialisés » et sols « fortement artificialisés », nombre d'acquisitions foncières et surfaces représentées, etc.

¹ - Occupation illégale et abusive d'un secteur du littoral par des cabanes.

Conserver les corridors écologiques

Le maintien des corridors écologiques a été jugé suffisamment important pour le mettre en valeur au travers d'une orientation spécifique : « Atténuer les conséquences de la fragmentation de l'espace (aménagements routiers et ferroviaires, etc.) par un aménagement intégré du territoire et en conservant les corridors écologiques ».

La fragmentation peut engendrer l'interruption de liaisons fonctionnelles vitales entre des populations, la diminution des surfaces utilisables, l'augmentation des distances séparant des habitats, et rendre la dispersion des organismes plus difficile en lien avec la disparition de certains éléments du paysage (ex : haies) ou la présence de barrières (ex : routes, canaux, voies ferrées...).

Concernant les infrastructures de transport, même si des ouvrages tels que les Passages à grande faune, destinés à conserver les axes de déplacement des grands ongulés sauvages, sont aussi bénéfiques pour d'autres cortèges faunistiques, les exigences de nombreuses espèces sont délaissées. Il est probable que les effets de « coupure » pour les espèces à faible capacité de dispersion (insectes terrestres, amphibiens) soient considérables. Afin de favoriser une meilleure prise en compte des habitats de la faune sauvage par les aménageurs et les urbanistes, nécessaire à la conservation voire à la restauration des continuités écologiques, les acteurs du Languedoc-Roussillon ont souhaité mettre l'accent sur les axes de gestion suivants :

- inventorier ou réactualiser les connaissances sur les axes de déplacement de la faune ; les intégrer dans les plans de déplacement urbain et les schémas d'aménagement ;
- identifier les besoins en corridors pour les espèces à habitats fragmentés tels que les reptiles, les amphibiens ou certains insectes ;
- recenser tous les aménagements ou dispositifs pouvant porter atteinte à la conservation de la biodiversité (câbles aériens, perte de fonctionnalité de passages « faune », interruption de voies de migration de batraciens, etc.) ;
- améliorer la perméabilité des axes de transport dans le respect de la sécurité publique et dans le but de restaurer les liens fonctionnels entre les différentes unités de population (passages à « grande faune », dispositifs anti-noyade, crapauducs, etc.) ;
- veiller à la gestion appropriée des « dépendances vertes » des infrastructures ;
- prendre en compte les ceintures et les connexions vertes s'ouvrant sur les espaces ruraux extérieurs dans les éventuelles Directives territoriales d'aménagement (DTA), les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et lors de la création de nouvelles infrastructures ; proscrire toutes les opérations d'urbanisme sur les sites correspondants ;
- sauvegarder les principaux corridors écologiques nord/sud au niveau de la plaine littorale ;
- appliquer les résultats du programme européen COST 341 « Fragmentation de l'habitat due aux infrastructures linéaires de transports ».

Plusieurs indicateurs de suivi ont été envisagés : nombre de corridors écologiques identifiés, densité des infrastructures de

transport, nombre de passages « faune » (suivi des déplacements avant, pendant et après la construction), nombre d'animaux retrouvés morts sur des sites représentatifs.

Vers une meilleure prise en compte de la faune sauvage dans l'aménagement du territoire

Le morcellement des territoires du Languedoc-Roussillon correspond à la moyenne nationale, mais le dernier indicateur de « mitage », pour la décennie 1990-2000, souligne que les mutations actuelles du territoire régional sont particulièrement fortes. Les ORGFH, à vocation dynamique, arrivent donc à un moment opportun pour anticiper l'évolution du territoire et tendre vers l'équilibre entre conservation des habitats de la faune sauvage et développement économique.

En fait, l'échelle de perception de la fragmentation du territoire se situe à un niveau global, au niveau de la structure du paysage (emprise des infrastructures, aménagements des abords, connectivité des éléments fixes). Les ORGFH du Languedoc-Roussillon comprennent 34 orientations (16 relatives aux « habitats », 12 aux « espèces » et 6 « générales »), déclinées en environ 280 axes de gestion. Toutes ces orientations sont liées les unes aux autres et montrent que les réflexions doivent maintenant être conduites par une approche transversale.

Perspective des ORGFH du Languedoc-Roussillon

Tout d'abord, l'élaboration des Schémas départementaux de gestion cynégé-

Partenariat ONCFS/FRC

En Languedoc-Roussillon, contrairement aux autres régions, l'élaboration du document final a reposé sur une convention de partenariat et de travail entre la Délégation régionale de l'ONCFS et la Fédération régionale des chasseurs (FRC). Sous l'égide de la DIREN, ce binôme a piloté les réunions de concertation, mené l'ensemble des consultations, pour réussir en 6 mois à obtenir des ORGFH acceptées par tous les partenaires. Ce processus de concertation a privilégié une approche « habitats » plutôt qu'une approche « espèces », ainsi que l'aspect « diversité des usages » et « gestion des milieux ».

tique (SDGC) de la région, en harmonie avec les ORGFH, contribue à inscrire la chasse dans une perspective de gestion durable des espèces et des espaces. Les autres partenaires (administrations, collectivités, associations) sont également invités à s'approprier le document et à concourir à la mise en œuvre d'orientations, dans un cadre concerté et de cohérence territoriale.

Dans un second temps, un travail sera nécessaire, par l'intermédiaire d'une « cellule de veille », pour porter à connaissance les ORGFH avec des supports adaptés, hiérarchiser les axes de gestion, élaborer des « fiches actions » opérationnelles avec des partenaires intéressés, et mettre en place un certain nombre d'opérations démonstratives.

Dans le cas de la fragmentation de l'espace, les tendances peuvent s'inverser puisqu'une politique de « rattrapage » ou de défragmentation du territoire existe. Travaux de neutralisation de pylônes électriques dangereux pour l'avifaune dans le Gard, aménagement de lignes à haute tension pour la Cigogne blanche dans l'Aude, suivi de passage grande faune en Lozère, atlas régional sur la répartition des reptiles-amphibiens, sont autant d'expériences positives de terrain, d'opportunités de partenariat que les ORGFH mettent en lumière. Elles révèlent ainsi que des pistes d'action pragmatiques et pas forcément onéreuses sont envisageables.

Les ORGFH sont à même de constituer le maillon essentiel de la stratégie nationale sur la biodiversité, d'impulser une nouvelle dynamique à la politique environnementale, et de contribuer à initier ou soutenir de véritables projets porteurs pour la gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats. ■



FDC 48

Passage à faune mixte « faune/chemin » sous l'A75 (Lozère).